

## **Appel à projets pour une buvette éphémère : recours de l'association La Coquette**

---

### **La Municipalité prend acte de l'annonce de dépôt d'un recours de l'association La Coquette, à la suite d'un appel à projets remporté par l'association La Crique.**

La Municipalité a été informée aujourd'hui par l'association La Coquette que cette dernière a déposé un recours contre l'attribution à La Crique de l'exploitation d'une buvette saisonnière sur la place Louis-Soutter, à Morges, pour les années 2022 à 2024.

La Municipalité en prend acte. Elle rappelle que l'initiative de la Ville de lancer un appel à projets pour la buvette éphémère s'est fondée sur un avis de droit qui préconisait d'ouvrir l'exploitation de la buvette sur un terrain public à d'autres candidats.

Persuadée que le processus de sélection s'est déroulé dans les règles, la Municipalité attend avec sérénité les conclusions du Tribunal cantonal, autorité de recours.

Cette procédure de recours provoque automatiquement un effet suspensif. La Ville demandera sa levée immédiate afin que la population morgienne ne soit pas privée cette année d'une buvette estivale sur la place Louis-Soutter.

La Municipalité

Morges, le 3 mars 2022

---

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ PRENDRE CONTACT AVEC**

---

Mme Mélanie Wyss, syndique – tél. +41 78 881 48 70 – melanie.wyss@morges.ch

---